

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ CLERMONT-FERRAND-II

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université CLERMONT-FERRAND-II à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme LAETITIA GERMANAZ, née le 1 novembre 1979 à CLERMONT-FERRAND (063), en vue de son inscription à la Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, Mention Français, Langue Étrangère, spécialisation ALLEMAND

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, Mention FRANÇAIS, LANGUE ÉTRANGÈRE, spécialisation ALLEMAND,
mention passable

est décernée à **Mme LAETITIA GERMANAZ**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



Le Président

Albert ODOUARD

Fait à Clermont-Ferrand, le 01 Mars 2005

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Gérard BESSON

N° CLFERII 4012005

/20052003030513